

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 18 novembre 2025 à 18h00

Présents : Mmes RAY Agnès, Christine BARLET, M GIROD Etienne, PUPUNAT Paul, PONTHUS Franck, MAROT Patrick

Absent excusé : /

Convocation : 12 novembre 2025

Secrétaire de séance : BARLET Christine

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025
- 2 - Arrêtés du Maire
- 3 – Reprise de la délibération de 2020 relative à la fixation des indemnités du Maire et des adjoints à la demande du SGC
- 4 – Budget 2025 rectification du compte 1068 et 001
- 5 – Délibération dite du Quart
- 6 – HBA : Service de remplacement administratif et secrétariat général à destination des communes
- 7 – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et convention d'application
- 8 – Bâtiment de l'ancienne Poste, retour des études amiante et plomb, suite des travaux
- 9 – Maison Bardet devis travaux et demande de subventions
- 10 – Renouvellement adhésion SVP avec Haut Bugey Agglomération
- 11 – Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique : présentation du plan de financement du SIEA
- 12 - Questions et informations diverses

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 septembre 2025.

2 : Arrêtés du Maire

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis la dernière réunion :
2025_A20 Arrêté permanent circulation 2026 SOBECA
2025_A21 Arrêté autorisant l'ouverture d'une buvette 18 octobre pour le CAR à l'occasion de la fête de l'automne
2025_A22 Arrêté police de la circulation Bolozon Gare pose poteau pour Bouygues Télécom
2025_A23 Arrêté portant obligation du ramonage des conduits de fumée

3 – Reprise de la délibération de 2020 relative à la fixation du nombre d'adjoint, des indemnités du Maire et des adjoints à la demande du GSC DEL 2025_25 DEL 2025_26 DEL 2025_27

Suite à un contrôle du Service de Gestion Comptable il convient de rectifier les délibérations prise le 23 juin 2020 en précisant que les paiements des indemnités s'effectuent au trimestre et que la commune a moins de 100 habitants. De plus l'indice 1027 n'étant plus applicable, il convient d'indiquer « suivant l'indice terminal de la fonction publique ». Il faut également prendre une délibération fixant le nombre d'adjoint.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rectification des délibérations de 2020 ainsi que l'ajout de la délibération.

4 – Budget 2025 : rectification compte DEL 2025_28

Suite à une erreur de saisie dans le budget transmis au Service de Gestion Comptable, il convient de prendre une délibération constatant et rectifiant cette erreur, les délibérations d'affectation de résultat et d'approbation du budget sont correctes, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5 – Délibération dite du quart DEL 2025_29

7 Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, et compte tenu du montant des dépenses d'investissement votées en 2025 (hors chapitre 16) soit 471 354 euros Monsieur le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de 117 838 euros.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- Compte 2031 Frais études	20 000 euros
- Compte 2157 Matériel outillage technique	3 000 euros

Pour un total de 23 000 euros

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à payer les mandats d'investissement dans la limite autorisée.

6 – HBA : Service de remplacement administratif et secrétariat général à destination des communes DEL 2025_30

Haut Bugey Agglomération a décidé en date du 14 octobre 2025 de mettre à disposition des communes un agent administratif et secrétariat général afin d'assurer la continuité des services en cas d'absence du secrétaire Général de Mairie. HBA s'engage à prendre contact sous deux jours avec la commune et de planifier une intervention suivant le degré d'urgence, l'ancienneté de la demande et le nombre d'agent de la collectivité. Le coût pour une journée de 7 heures de travail est fixé à 250 euros et 125 euros pour 3.5 heures. Ce tarif pourra être révisé en 2026. L'adhésion à ce service est actée par une convention d'une durée initiale d'un an à compter de la date de signature tacitement renouvelable chaque année sans toutefois pouvoir dépasser la date du terme du mandat municipal lors duquel elle a été conclue

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

7 – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGID) et convention d'application DEL 2025_31

L'instance partenariale chargée de la politique de gestion et d'attribution des logements sociaux, dont le rôle est de définir et valider ces orientations s'est réunie lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et a établi un document cadre. Le PPGID 2026-2032 est assorti d'une convention d'application qui engage par signatures : HBA, l'État, les 42 communes, les bailleurs sociaux, Action Logement Services et l'ADIL.

Ce PPGID du 19/12/2019 doit être révisé et actualisé afin d'intégrer conformément à la loi ELAN, un système de cotation de la demande permettant de hiérarchiser de manière transparente les demandes. Monsieur le Maire propose d'approuver le PPGID et de signer la convention d'application 2026 – 2032 et de valider les documents de leur mise en œuvre ou s'y rapportant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PPGID et autorise le Maire à signer la convention.

8 – Bâtiment de l'ancienne Poste, retour des études amiante et plomb, suite des travaux DEL 2025_32

L'entreprise AC Environnement est intervenue et a conclu à l'absence d'amiante dans le bâtiment et du plomb dans des niveaux acceptables.

L'entreprise BETEC a rendu son rapport relatif à la structure du bâtiment ; les poutres des plafonds sont sous dimensionnées et doivent être remplacées ou déconstruites.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude avec ADIA pour réhabiliter le bâtiment en logement communal en faisant le nécessaire pour bien séparer les combles entre les deux logements. Dans l'état, en cas de vente la commune serait obligée de créer une copropriété. De plus autre difficulté l'accès aux combles se fait par le logement de M et Mme Marot, les réseaux sont communs. Une partie des constructions à l'Ouest est sur la parcelle des bâtiments de la SEMCODA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la poursuite les études avec ADIA en vue de la réhabilitation de l'ancienne poste.

9 – Maison Bardet devis travaux et demande de subventions DEL 2025_33

Lors de la visite de la « maison Bardet » par les élus, il a été décidé d'ouvrir une opération de « création de local technique et associatif et de réhabilitation du petit patrimoine communal ».

Plusieurs devis en maçonnerie, charpente, électricité ont été demandés afin de créer une dalle dans l'écurie, 3 planchers, de sécuriser les murs intérieurs, de reprendre les façades en crépi coté cadran solaire et pierre apparentes côté rue de la Ranche. Le cadran solaire sera restauré.

Le garage impasse de la Ranche servira de remise pour la remorque et divers matériel, les autres pièces seront à disposition des associations et de la Mairie.

Nous envisageons le cloisonnement du préau de l'ancienne école pour le stockage des tables afin de libérer l'ancienne salle de classe. Une réunion des associations est programmée le 16 janvier 2026 afin de définir les attentes de chacun et la poursuite de ce projet

Après présentation des différents devis, le conseil municipal à l'unanimité valide dans un premier temps de devis de l'entreprise AMATO pour un montant de 22 328 euros HT et autorise le Maire à demander les subventions FEADER et DETR. Les autres devis menuiserie et électricité seront validé après réception lors d'une prochaine réunion.

10 – Renouvellement adhésion SVP avec Haut Bugey Agglomération DEL 2025_34

La commune avait décidé d'adhérer à SVP avec HBA afin de bénéficier de conseils juridiques. Les tarifs ont été renégociés en raison d'un plus grand nombre de communes adhérente.

M le Maire propose de renouveler cette adhésion pour un coût annuel de 480 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11 – Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique : présentation du plan de financement du SIEA DEL 2025_35

M le Maire fait part au Conseil Municipal des devis du SIEA relatifs à l'implantation d'une « borne rapide » pour un coût de travaux restant à charge de 9 924.54 euros et une estimation des dépenses de fonctionnement à 1 350.24 euros par an ou « borne semi-rapide » pour un coût de travaux restant à charge de 5 157.50 euros et une estimation des dépenses de fonctionnement à 1 183.44 euros par an. Le montant des travaux ne comprend pas le renforcement éventuel des lignes et l'enrobé obligatoire des places de stationnement. Pour couvrir les frais de fonctionnement il faudrait au minimum 8 recharges complètes par semaine.

Au vu de ces éléments le Conseil municipal par 5 voix contre et une abstention décide de ne pas poursuivre ce projet

12 - Questions et informations diverses

- Remerciements ligue contre le cancer pour le don de la commune
- La commune réitère le prêt de guirlande solaire aux habitants pour décorer le village. Un mail a été envoyé aux habitants. Comme l'année dernière, le retour des guirlandes sera fait en Mairie début janvier.
- Course « La trace des maquisards » aura lieu le samedi 07 février 2026. Un stand buvette et restauration rapide sera installé à proximité du viaduc coté Cize de 18h00 à 23h00 environ.
- Afin de sécuriser la sortie impasse de Grand Pra à Bolozon Gare, la commune propose d'installer un miroir après avis et validation de la DDT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Etienne GIROD

